



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

**Animation grand public sur les papillons et leurs habitats naturels, sur le site Natura 2000:
« Cavité minière de la Pause » (FR8302010)**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte :

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est la structure porteuse de l'animation des documents d'objectifs de 15 sites Natura 2000, parmi lesquels le site Natura 2000 « Cavité minière de la Pause » (FR8302010). Dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs, les enjeux naturels de chaque site Natura 2000 font l'objet d'actions de gestion mais aussi de sensibilisation.



Souvent méconnu, le dispositif Natura 2000 est un outil de conservation à l'échelle européenne dont l'objectif principal est la préservation de la biodiversité, en tenant compte des activités humaines, par la mise en place de modes de gestion adaptés.

La cavité minière de la Pause est située dans la vallée du Couzon (affluent de la Dore), sur la commune d'Aubusson d'Auvergne, au nord-est du bourg. Il s'agit d'une galerie minière issue d'un sondage de prospection, servant à l'hibernation des chauves-souris, en particulier le Petit Rhinolophe, espèce particulièrement rare et menacée en Europe. La parcelle est aujourd'hui propriété du CEN Auvergne.

Le site Natura 2000 de la Pause couvre 262 ha et est constitué d'une mosaïque de milieux variés qui offrent actuellement aux chauves-souris des gîtes favorables, des zones de transit et des zones de chasse riches en proies, notamment avec des prairies et des boisements diversifiés. Parmi ces habitats, 4 sont d'intérêt communautaire, dont 1 classé prioritaire, car ils sont considérés rares ou menacés à l'échelle européenne. Le site inclut le lac d'Aubusson d'Auvergne, dont la communauté de communes Thiers Dore et Montagne est propriétaire et gestionnaire.

Si le site a été désigné pour la préservation des chauves-souris (15 espèces différentes de chauves-souris ont été inventoriées), d'autres espèces d'intérêt communautaire sont présentes telles que la Loutre d'Europe, le crapaud Sonneur à ventre jaune, le papillon Damier de la Succise, la Lamproie marine et la Lamproie de Planer.

En 2023 et 2024, deux animations ont été réalisées au lac d'Aubusson afin d'aborder l'ensemble des espèces emblématiques du site Natura 2000, par une approche basée sur l'observation et de façon ludique, adaptée aux plus jeunes.

En 2025, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'appuiera sur une prestation de service pour réaliser une mission de sensibilisation auprès du grand public à proximité du lac d'Aubusson (secteur la Borie) sur une thématique plus ciblée, celles des papillons, en particulier le Damier de la Succise, et des habitats associés aux espèces rencontrées.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :

Contenu des missions :

L'objectif de cette animation est de sensibiliser le public (population locale et visiteurs) à la richesse naturelle de ce site touristique, aux enjeux associés (conciliation des usages, entretien du site) ainsi qu'au dispositif Natura 2000, outil parfois mal connu du grand public. Cette mission de sensibilisation prendra la forme d'une visite sur le site, dont le circuit ne présentera pas de difficultés techniques particulières (accessible pour tous les âges). Les espèces ciblées pour cette visite sont les papillons, en particulier le Damier de la Succise, mais également toute autre espèce pouvant être observée le jour de la visite. Les habitats des espèces seront présentés, à différentes échelles (prairies, corridors, mais aussi à l'échelle des plantes hôtes).

Un discours à la fois scientifique et ludique est attendu pour cette visite.

Lieu de rendez-vous et parcours : à définir précisément en concertation avec le Parc.



Date : samedi 14 juin de préférence, ou autre date à convenir avec le Parc et le gestionnaire du site, à savoir la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le prestataire se chargera :

- De construire un parcours à pied permettant de favoriser l'observation d'espèces et de leurs habitats, en particulier de différentes espèces de papillons ;
- D'organiser l'évènement en concertation avec le Parc (lieu, date et heure de RDV) ;
- De rédiger un compte rendu de l'animation (date, lieu, nombre de participants, parcours, sujets abordés, ressenti de l'animateur et pistes d'amélioration ou propositions de nouvelles actions, 2 ou 3 photographies...).

Le Parc se chargera :

- De présenter le dispositif Natura 2000 et de répondre aux questions sur ce sujet ;
- D'assurer la communication de l'évènement (création de supports et diffusion de l'information) ;
- De gérer les inscriptions.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire, avec a minima, un échange en amont de l'animation pour finaliser l'organisation et valider les sujets abordés.

Le compte rendu sera fourni au plus tard le 31/10/2025.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre pour chaque lot seront:

1. La valeur scientifique et technique (60%)
2. Le prix (40%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera après acceptation du compte rendu par le syndicat mixte du Parc et sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le lundi 10 juin 2025 – 12h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez